



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 26

OBJET :

**Investissement 2022 –
Réalisation d’un prêt relais
"FCTVA et subventions".**

Pour : 21
Contre : 5
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

**INVESTISSEMENT 2022 - REALISATION D’UN PRET RELAIS
"FCTVA ET SUBVENTIONS"**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif 2021,

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d’investissement,

CONSIDERANT que c’est à l’Assemblée municipale qu’il revient de prendre la décision en la matière, sauf à être déléguée au Maire,

CONSIDERANT les consultations bancaires à engager,

CONSIDERANT le remboursement du FCTVA à N+2 ans, impactant la trésorerie communale,

CONSIDERANT les projets de mandat à lancer dès le 1^{er} semestre 2022, et notamment le projet de « requalification du centre-ville – phase 2 »,

CONSIDERANT la volonté d’anticiper le bon équilibre du prochain exercice budgétaire 2022, avec un futur besoin de financement identifié comme suit :

- un prêt relais (préfinancement du FCTVA N-2 et des subventions notifiées mais non encore perçues) : de 735 000 €

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances du 16 septembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE AVEC 20 VOIX POUR, 5 CONTRE (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEAU, NICOLAS FOURNILLON)

ADOpte le plan de financement à prévoir comme suit :

- Un prêt relais (préfinancement du FCTVA N-2 et des subventions notifiées mais non encore perçues) : de 735 000 €

AUTORISE Madame le Maire à engager les discussions avec les établissements prêteurs consultés pour permettre la signature, des contrats d'emprunt au mieux des intérêts de la Commune (durée, taux et périodicité notamment) ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats, avenants et tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.
Mariannick MORVAN

